

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00263

**AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS LIES AU PROJET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN DE RIVE-DE-GIER ET REVISION LIBRE DE
L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION COMMUNALE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 29 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 112

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 116

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND,
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,
Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,

RECUEILLI EN PREFECTURE

Le 16 octobre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24423770-20201005-0202002630

DATE D'APPRECIATION : 16 octobre 2020

M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN

Pouvoirs :

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Catherine CHAPARD, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Jérôme GABIAUD, M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020

**AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS LIES AU PROJET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN DE RIVE-DE-GIER ET REVISION LIBRE DE
L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION COMMUNALE**

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain de l'ANRU (NPNRU) et de la convention signée le 14 février 2019, la commune de Rive-de-Gier, Saint-Etienne Métropole et leurs partenaires ont souhaité mettre en œuvre un projet ambitieux de renouvellement urbain portant sur le centre-ville.

Au regard de l'ambition du projet et de sa complexité, Saint-Etienne Métropole va s'appuyer en partie sur la SPL Cap Métropole pour la réalisation de cette opération, alors que d'autres interventions participant au projet de renouvellement urbain seront menées directement par la ville de Rive-de-Gier ou par Saint-Etienne Métropole. La concession du projet d'aménagement pour le traitement de l'habitat ancien du centre-ville de Rive-de-Gier, confiée à Cap Métropole, serait conduite sur une durée de 10 ans, durée de mise en œuvre du projet urbain.

Afin de garantir la réussite du projet et compte tenu de son ampleur, il a été convenu que la ville de Rive-de-Gier accompagnerait la Métropole dans le financement de la restructuration d'îlots urbains impliquant notamment l'aménagement d'espaces publics, Saint-Etienne Métropole intervenant par ailleurs au titre de l'habitat ancien et sur les opérations de restauration immobilière (ORI), ainsi que sur l'entrée Est de la commune avec l'élargissement des berges du Gier et la requalification de la friche Duralex et conduisant également des réflexions sur la réduction du risque inondation sur le centre-ville de la commune.

Les aménagements d'espaces publics concernés se situent sur les secteurs But, Ilots Notre Dame/Mermoz/ Grenette/ Richarme, République / Roux et le secteur centralité.

Le plan de financement prévisionnel de l'aménagement des espaces publics liés à l'opération de rénovation urbaine du centre-ville de Rive-de-Gier se présente ainsi :

Secteurs	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Part Maîtrise d'ouvrage Rive de Gier (€ HT)	Part espaces publics/voirie AC exceptionnelle (€ HT)	Part réseaux (€ HT)
Secteur But	1 810 000	1 600 000	190 000	20 000
Secteur concession	1 980 000	390 000	1 420 000	170 000
Secteur centralité	1 710 000	250 000	1 290 000	170 000
TOTAUX	5 500 000	2 240 000	2 900 000	360 000

Ce plan prévisionnel de financement fait ressortir un besoin de financement complémentaire de la ville de Rive-de-Gier de 2 900 000 € à travers une attribution de compensation exceptionnelle versée sur 10 ans, soit 290 000 € par an à compter de 2021 et jusqu'à 2030 (année incluse), correspondant à la durée de la concession d'aménagement.

Le montant de cette AC exceptionnelle en investissement pourra être révisé à l'issue de 5 années selon les bilans financiers provisoires puis définitifs au 31/12/2029 de l'opération d'aménagement des espaces publics.

Cette proposition a été présentée à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 10 février 2020 et a reçu un avis favorable.

En conséquence, conformément au V (1° bis) de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est proposé de réviser l'attribution de compensation de la commune selon les principes ci-dessus présentés.

La commune a elle-même approuvée ce principe par une délibération de son Conseil municipal réuni le 20 février 2020.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve la révision libre de l'attribution de compensation en investissement de la commune de Rive-de-Gier pour financer l'aménagement des espaces publics liés au projet de renouvellement urbain à compter de 2021 et son évolution jusqu'en 2030, année incluse.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU